cese
Conseil économique social et environnemental

MAI 2024

AVIS

Quel avenir pour *le Pacte vert* pour l'Europe et ses citoyens ?

LUCIEN CHABASON ET DIDIER KLING

En application de l'Accord de Paris sur le climat de 2015 (augmentation limitée de la température moyenne de la planète de 1,5° C), la Commission européenne a lancé fin 2019 le « Pacte vert pour l'Europe » (PVE). Cette feuille de route transverse et multisectorielle doit faire de l'Union européenne le premier continent climatiquement neutre d'ici 2050. Cependant, à la veille du scrutin européen, le PVE fait face à plusieurs éléments, qui remettent en cause ses ambitions environnementales : négociations tendues entre agriculteurs et l'Union, demandes des entreprises pour plus d'adaptation à leurs besoins, conflit russo-ukrainien, les tensions commerciales avec la Chine ou les Etats-Unis, la rigueur budgétaire. Enfin, le principe même du Pacte vert devient incertain, car, au consensus de 2019 en faveur de la transition écologique pourraient succéder des clivages politiques plus profonds entre groupes parlementaires européens après les élections européennes.

43 %

des textes du Pacte vert adoptés et 21 % en trilogue

Face à ces questionnements, le CESE rappelle les avancées du Pacte vert, touche au quotidien des citoyens de l'Union : logement, transports notamment Le Pacte constitue également un moteur de l'autonomie stratégique de l'Union, qui dispose d'atouts importants pour concilier transformation environnementale et compétitivité internationale. Face aux dérèglements du climat, les objectifs du Pacte vert ne sont pas remis en cause : mais la façon de le déployer, pour une transition juste (rythme, méthode, moyens et accompagnement social), est au cœur des débats.

50 %

des Européens estiment que l'UE fait suffisamment pour garantir une transition écologique équitable

Comment assurer l'avenir du Pacte vert européen ?

Le CESE a étudié les conditions favorisant la pérennité du Pacte vert pour la prochaine législature européenne et propose ses évolutions avec 19 préconisations qui visent à :

- mieux prendre en compte les préoccupations et attentes des acteurs concernés, ainsi que le contexte économique et social (simplifier la charge administrative et la complexité juridique).
- agir pour une meilleure acceptation sociale du PVE par l'organisation de débats démocratiquse réunissant acteurs économiques, sociaux, citoyens et collectivités, ainsi que par des mesures d'accompagnement

1 CONSOLIDER LE PACTE VERT EUROPÉEN

Faire de l'UE, le premier continent climatiquement neutre à l'horizon 2050 (selon Accord de Paris)
Comment ? En poursuivant la mise en œuvre globale et effective des 8 objectifs du PVE et en y intégrant le besoin d'adaptations (rythme, méthode, moyen et accompagnement social), en réexaminant à l'aune des connaissances scientifiques et des obligations internationales de l'UE, les textes restés en suspens/différés pour mieux décider.

2 MIEUX INFORMER POUR UNE PLUS GRANDE ACCEPTATION DU PACTE VERT EUROPÉEN

Mettre en œuvre l'institutionnalisation des processus de participation citoyenne (agora, convention…) et organiser dans les parlements de chaque pays de l'Union :

- **une présentation de l'état d'avancement du Pacte vert suivie d'un débat aux côtés des parties prenantes et de la société civile.**
- **des conférences sociales pour construire des trajectoires de transformations opérationnelles et effectives traitant des enjeux d'emplois, de compétences et d'attractivité des métiers.**

Pourquoi ? Pour une meilleure information via une participation et mobilisation accrues des publics.

3 ASSURER LE FINANCEMENT DU PACTE VERT EUROPÉEN

Définir en urgence et collectivement une stratégie claire des financements disponibles conformément aux priorités fixées (accompagnement d'une transition juste, développement du modèle de progrès social européen)
Pourquoi ? Pour rendre les différents instruments budgétaires européens plus lisibles et faciliter leur pilotage par l'Union et leur appropriation par les bénéficiaires.

4 ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

Etablir une définition partagée des voies et moyens nationaux et européens, notamment budgétaires, pour réaliser cette transition juste et renforcer ainsi son acceptabilité.
Pourquoi ? Parce que les moyens alloués pour accompagner la transition juste ne sont pas à la hauteur des enjeux.

5 AFFIRMER UNE « EUROPE PUISSANCE » POUR PROMOUVOIR LE PVE À L'INTERNATIONAL : DIPLOMATIE VERTE, AUTONOMIE STRATÉGIQUE OUVERTE, NOUVELLES FORMES DE RÈGLEMENTATION

Evaluer les nouvelles réglementations en vigueur (Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières, déforestation importée…)
Pourquoi ? Afin d'analyser les conditions de contrôle des produits importés et leur traçabilité et de déterminer si les moyens et personnels déployés peuvent réaliser les vérifications nécessaires.

LES RAPPORTEURS

Lucien CHABASON
01 44 43 64 22 • lucien.chabason@lecese.fr

Lucien Chabason est Conseiller à la direction de l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI). qu'il représente au sein du groupe Environnement et Nature. Il siège à la Commission des Affaires européennes et internationales du CESE.

Didier KLING
01 44 43 64 20 • didier.kling@lecese.fr

Didier Kling est Commissaire aux comptes et représente CCI France au CESE dans le groupe des Entreprises. Il est membre de la Commission des Affaires européennes et internationales et de la Commission temporaire Cannabis.